

## **L'exercice Buteo 2015 consacre le professionnalisme des acteurs de la sécurité dans le canton de Genève**

**Quelque 750 personnes ont été impliquées dans la gestion conjointe d'une crise majeure par les acteurs du plan d'urgence de Genève Aéroport et leurs collègues du dispositif cantonal OSIRIS.**

Mis sur pied pour tester à l'échelle 1/1 la montée en puissance conjointe des cellules du plan d'urgence de Genève Aéroport (PUR-GA) et du dispositif cantonal d'organisation de l'intervention dans les situations exceptionnelles (OSIRIS), l'exercice "Buteo 2015" a débuté mardi 26 mai à minuit pour s'achever le lendemain matin à 08:00.

Cette catastrophe fictive a mis en scène le crash d'un avion de la compagnie aérienne BirdFly. L'appareil, un Airbus A 330 assurant la liaison entre Doha et Genève, s'apprêtait à atterrir en piste 23 (sens Lausanne-Genève) lorsque le pilote s'est annoncé en difficulté auprès des contrôleurs aériens. Avant qu'il ne puisse terminer son message, l'aéronef, qui transportait 203 passagers et 13 membres d'équipages, s'écrasait avant le seuil de piste, après avoir heurté une ligne électrique haute tension et se disloquait en plusieurs morceaux rapidement en proie aux flammes.

Immédiatement alertés, les sapeurs d'aviation du Service de Sécurité de l'Aéroport (SSA) arrivaient sur les lieux en quelques minutes et passaient rapidement maître du feu, malgré des conditions d'intervention rendues difficiles par la nuit, le relief accidenté, la présence de corps sur le terrain et la ligne haute tension sectionnée.

Bientôt rejoints par leurs collègues de la Brigade sanitaire cantonale, les ambulanciers de l'aéroport ont commencé un travail de recherche. Les blessés ont été acheminés vers un poste médical avancé (PMA, soit des "tentes hôpital" permettant d'assurer le tri et le conditionnement des blessés) avant d'être évacués vers les hôpitaux voisins en ambulance ou par hélicoptère.

Dans le même temps, les passagers indemnes étaient rassemblés dans un lieu permettant leur prise en charge par des équipes de psychologues.

Quant aux nombreux morts, ils étaient rassemblés dans une morgue improvisée dans une annexe du fret.

Arrivés sur le site, les officiers de police judiciaire procédaient à la recherche de pièces permettant l'identification des victimes.

Côté ville, les acteurs jouant le rôle des familles attendant les voyageurs dans l'aérogare ont été réunis dans une cellule accueil gérée par la Police de Sûreté Internationale (PSI), où ils ont pu bénéficier d'une prise en charge médicale, psychologique et spirituelle.

Dans une autre aile de l'aéroport, des volontaires de différentes compagnies actives sur le site aéroportuaire activaient la ligne du Centre de recherche et d'information des compagnies (CRIC), aux fins de récolter des informations sur les victimes.

Des représentants de nombreuses entités, à l'instar de Gaznat, Swissgrid (en relation avec SIG et CFF), de la police des eaux ainsi que de Skyguide ont été impliqués dans les interventions, qui ont mobilisé au total quelque 750 personnes.

Les figurants, au nombre desquels beaucoup d'acteurs, se sont laissés grimer et ont joué diverses pathologies physiques et autres emports émotionnels, souvent dans des conditions difficiles de froid et d'humidité.

De "vrais-faux" journalistes, pour l'essentiel étudiants au sein de l'Ecole de journalisme de Genève, ont quant à eux éprouvé le cordon policier interdisant d'accès le périmètre et mené leurs investigations en sollicitant les services de presse de l'aéroport, de la police cantonale de Genève et de Skyguide.

De nombreux arbitres, faisant autorité dans leurs domaines respectifs, ont suivi les décisions des différents États-Majors et rédigé, dans les semaines qui viennent, des rapports circonstanciés permettant le nécessaire retour d'expérience (RETEX) pour améliorer encore les procédures d'urgence.

A ce stade, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), dans une première analyse, a estimé que l'exercice était réussi, les corps exercés ayant fait montre de leur capacité à satisfaire aux exigences légales et réglementaires. Ces exercices "grandeur nature" sont imposés aux gestionnaires de plates-formes par leur autorité de tutelle et sont réalisés tous les trois ans.

